

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 4 Boulevard Madame de Sévigné à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

**ARRETE :**

**Article I :**

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 4 Boulevard Madame de Sévigné à Forges-les-Eaux du 24 octobre 2022 au 10 novembre 2022.

La circulation se fera manuellement.

N°2022-197

**Objet :**

Branchement électrique  
aéro souterrain –  
Monsieur DOURVILLE

4 boulevard Madame de  
Sévigné

Du 24 octobre 2022 au 10  
novembre 2022

Société STPEE

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 11 octobre 2022

Le Maire  
Christine DESUPUR



Publié électroniquement sur le site internet  
de Forges-les-Eaux le 14 OCT. 2022